

Catherine QUÉRÉ
Députée de la Charente-Maritime

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 février 2012

Suite aux déclarations tenues par un élu de la république et unanimement condamnées, il est plus que jamais nécessaire de se prémunir contre l'homophobie.

Catherine Quéré, Députée de Charente-Maritime, a fait voter en novembre dernier une proposition de loi par l'assemblée Nationale pour mettre fin au sentiment d'impunité des personnes qui se rendent coupables de propos homophobes.

Alors que l'injure, la provocation et l'incitation à la discrimination à raison de l'origine, de l'ethnie, de la race et de la religion, sont punissables pendant un an, les victimes d'injures homophobes ne disposaient jusqu'à présent que de trois mois pour agir. La modification définitive de l'article 65-3 de la loi sur la liberté de la presse doit mettre fin à la hiérarchisation des discriminations dans notre pays.

Les récents évènements montrent que des mesures concrètes et symboliques doivent être prises de toute urgence pour assurer les valeurs de notre république. L'inscription de ce texte au Sénat et son adoption définitive doivent permettre que cette anomalie de la loi soit enfin réparée.

Catherine QUÉRÉ